



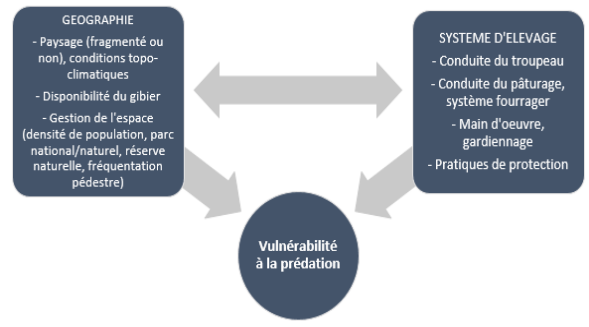
Les moyens de protection des troupeaux contre le loup dans les nouveaux contextes de prédation

Etude réalisée par Acteon environment research and consultancy, en juin 2012.

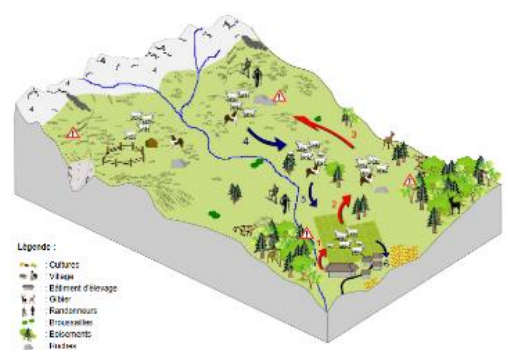
Dans le cadre du deuxième plan national d'action sur le loup (2008-2012), l'Etat a poursuivi la mise en place des mesures de protection des troupeaux, dont la pertinence a été analysée en fonction de nouveaux contextes de prédation définis par cette étude.

METHODE :

- Caractérisation de **8 nouveaux contextes de prédation** :
 - Par localisation de l'aire de présence du loup au travers des attaques recensées,
 - Par l'utilisation d'indicateurs géographiques liés aux systèmes d'élevage rencontrés.
 - Caractérisation de la vulnérabilité à la prédation d'un territoire.
- Synthèse des informations caractérisant chaque contexte à l'aide d'une **fiche type**, contenant une représentation schématique du contexte :



Contexte : Nom	
Territoire	
Système de production	
Système d'élevage	
Conduite de troupeau	
Alimentation - pâturage	
Production	
Vulnérabilité à la prédation	
Vulnérabilité du système d'élevage	
Représentation schématique du contexte	



Légende :
 - Cultures
 - Végétation
 - Etablissement d'élevage
 - Ombre
 - Plantes sauvages
 - Broussailles
 - Edifices
 - Forêts
 - Lacs
 - Ombre de protection
 - Lignes
 - Zone de vulnérabilité

Fleche 1 : Scène de la bergerie en train de pâturer sur les prairies temporaires proches de l'implantation de son site d'élevage. Les zones les plus à risque.
 Fleche 2 : Transhumance vers les alpages.
 Fleche 3 : Transhumance vers le col de la montagne.
 Fleche 4 : Départ d'hiver, retour à la bergerie.

- Recherche bibliographique et entretiens auprès d'experts européens de la protection contre le loup (France, Espagne, Italie, Slovénie, Allemagne, Suisse) pour l'identification de mesures de protection adaptées aux nouveaux contextes. Evaluation de leur pertinence au regard de leur coût économique et de leur efficacité potentielle dans un contexte de référence.

RESULTATS :

Nouveaux contextes de prédation définis :	
- Ovin transhumant Pyrénées	
- Ovin laitier Massif Central – AOC Roquefort	
- Ovin spécialisé préalpin stabilisé en collines	
- Ovin isolé	
- Caprin grand pastoral	

Mesures de protection identifiées

MESURE DE PROTECTION	AIDES	LIMITES
Chien-gardiennage-regroupement	Oui	Peu applicable au parcellaire éparpillé et allotement important.
Gardiennage	Oui	Inefficace seul, coût important.
Chien	Oui	Conflit d'usage du territoire, efficacité selon la taille du troupeau.
Maintien en zone protégée, ou en parcs : - bâtiment, pâturage - parc nocturne - parc électrifié, fixe ou mobile - parc mobile en filet - double enceinte - parc mixte électrifié/ruban	Oui	Entretien des clôtures, baisse du temps de pâturage en bâtiment ou parc nocturne,
Diminution du nombre de lots ou pâturages tournants	Non concerné	Modification du calendrier fourrager et des périodes d'agnelage
Gestion collective des troupeaux et du foncier	Non	Efficacité difficilement évaluable, dépend de la volonté des éleveurs.
Retrait de pâturages	Non	Perte de surface difficile à compenser
Changement de races	Non concerné	Mesure rare
Effarouchement (stimuli visuel ou sonore)	Oui	Perte d'efficacité à long terme
Introduction d'un âne ou d'un lama	Non concerné	Applicable aux petits troupeaux uniquement
Vache d'expérience	Non concerné	
Éducation du loup (collier anti-loup, carcasse avec vomitifs...)	Non concerné	En cours d'expérimentation

ANALYSE :

Les mesures de protection semblent pertinentes dans la majorité des nouveaux contextes de prédation, mais des limites ont été identifiées dans le cas des bovins (chien et regroupement nocturne seraient inappropriés). Le coût économique généré n'est pas négligeable, notamment appliqué aux nouveaux contextes établies (plus de lots, petits troupeaux). L'efficacité des mesures est conditionnée par des étapes de préparation et d'accompagnement.

Certaines mesures plus innovantes ne peuvent être recommandées à l'heure actuelle, au vu de leur statut encore expérimental.

LIMITES : Les nouveaux contextes ne représentent pas pleinement la diversité des systèmes d'élevage existants, et enlèvent des conditions de vulnérabilité potentiellement rencontrées dans des systèmes particuliers (polyélevage, cas des équidés...)